

UN BUDGET RÉALISTE ET DURABLE

LE BUDGET 2024 DE GENAY A ÉTÉ VOTÉ EN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 21 MARS 2024. SON OBJECTIF EST DE CONTINUER D'ASSURER UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ POUR TOUTES ET TOUS.

NON À L'AUGMENTATION DES IMPÔTS

OUI À LA POURSUITE DE L'EFFORT POUR NOTRE CADRE DE VIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

OUI AU MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ (ÉCOLE, RESTAURANT SCOLAIRE, ESPACES VERTS...)

1 STABILITÉ DES TAXES LOCALES

2 MAÎTRISE DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT

3 UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX

Les projets ambitieux nécessaires et obligatoires devront s'accompagner d'efforts de maîtrise des frais de fonctionnement

Maîtriser les dépenses de fonctionnement et recherches de subvention pour financer les projets (fonctionnement et investissement) : trouver des sources de financement : subventions DETR, DSIL, Métropole, Fédérations sportives, Région..., pour réduire l'impact sur le budget communal.

2024 : application des différentes mesures décidées par le Gouvernement en matière de rémunération et de carrière des agents (attribution de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024, versement de la prime (non obligatoire) du pouvoir d'achat exceptionnelle, mise à niveau des formations obligatoires du personnel et poursuite de la politique de gestion des RH amorcée en 2023 : séminaires, moments conviviaux qui rythment le

calendrier...), la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel dans le courant du 2^e semestre 2024, audit sur le temps de travail avec l'accompagnement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Métropole de Lyon et du Rhône : autant de mesures permettant le maintien d'une politique active de l'employeur pour valoriser les agents et le service public.

PAROLE AUX ÉLUS



Michel Chotard,
1^{er} Adjoint

« Il a été décidé de ne pas augmenter

les taux communaux en 2024 (Pas d'augmentation depuis 20 ans), pour ne pas ajouter aux difficultés que supportent tous les Ganathains (inflation, augmentation du coût de l'énergie) »

LES 6 AXES STRUCTURANTS DE L'ACTION MUNICIPALE



AXE 1 Enfance / Petite Enfance

- **Phase 1 du projet sur les écoles :** restaurant scolaire, (agrandissement et transformation en self pour les élémentaires, création d'une salle associative polyvalente de 200m², rénovation énergétique du bâtiment, nouveau préau, végétalisation des cours) et réaménagement de la Place des écoliers,
- **Autres actions :** coordination pédagogique avec activités sur les temps périscolaires et le centre de loisirs, subvention à l'OCCE pour les projets des deux écoles, engagement de la commune avec l'État sur "la cantine à 1 Euro" (avec en retour à une compensation de l'État sur le manque à gagner en recettes pour les familles qui ont droit à cette aide selon leur quotient familial), fonctionnement de la crèche en Délégation de Service Public, travaux de la Médiathèque avec création d'une ludothèque, climatisation de la salle vidéo notamment et une volonté appuyée pour valoriser des liens intergénérationnels-parcours de vie



AXES 2 ET 3 Transition écologique, Environnement et Mobilité / Cadre de vie / Urbanisme

- **Phase 2 sur les écoles :** lancement du Contrat de Performance Énergétique en Marché Global de Performance (rénovation énergétique des bâtiments Cousteau A et B, Médiathèque, Gymnase et Espace Ganathain, changement de chaudière, création de 3 classes supplémentaires en élémentaire), un projet important sur plusieurs années,
- **Améliorer durablement le cadre de vie-urbanisme et aménagement :** Il s'agit de valoriser l'attractivité fondée sur un cadre de vie agréable en entretenant les bâtiments et services existants et en prévoyant les évolutions de demain (à court, moyen et long termes), avec par exemple, un abondement FIC et Prox par fonds de concours auprès de la Métropole de Lyon pour encourager les aménagements de voirie (compétence métropolitaine),
Le Parc de Rancé : mené en concertation et de façon itérative ce qui implique que les projections de travaux pourront évoluer au fil de l'avancée du projet,
- De maintenir un entretien planifié du patrimoine bâti (travaux) et naturel de la commune (plantations et aménagements paysagers).



AXE 4 : Sécurité / Santé / Solidarité / Tranquillité publique

- Création d'une épicerie sociale et solidaire, subvention de 12 000 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), qui continue à accompagner les Ganathains dans leurs difficultés quotidiennes, mais aussi des subventions à la Mission Locale qui accompagne les jeunes, au Centre d'Information Droit de la Femme et des Familles, aux Restos du Cœur, à l'Accueil de jour aux Lucioles, ...
- Résidence seniors-première phase : analyse des besoins sociaux,
- Sécurité informatique renforcée (matériels et process),
- Travaux Hôtel de Ville (archives et réaménagement 1^{er} étage puis 2^e étage),
- Contrôle d'accès (tous les bâtiments municipaux pour plus de sécurité et de facilité de gestion),
- Déploiement de la vidéosurveillance et recrutement d'un troisième policier.



AXES 5 ET 6 : Dynamisation du centre bourg / Protection des commerces de proximité / Sports / Vie associative

- Valoriser l'activité économique et commerciale,
- Soutien et subventions aux associations locales qui s'engagent pour proposer de nombreuses activités (culturelles, sportives) et des animations ainsi qu'aux associations intercommunales.

CE QU'IL FAUT RETENIR EN CHIFFRES
1,357 millions d'€

EXCEDENT EN 2023 ET REINJECTE EN 2024

BUDGET 2024
BUDGET DE FONCTIONNEMENT
6 990 190 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT
4 002 725 €

OBJECTIF 2024
Maintien des dépenses de fonctionnement

TAUX TAXE FONCIERE
25,53 % pour 28,13 %, moyenne des communes de la Métropole